

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalin/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérard		par ORPHÉ Monique
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJEE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

#### ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- BAREIGTS Éricka *au titre de l'Université de la Réunion* Rapport n° 12/3-14
- PICARD Hajasoa
- BRISSAC-FÉRAL Claude

- ANNETTE Gilbert *au titre du CCAS* Rapport n° 12/3-20
- ORPHÉ Monique
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 12/3-22  
*au titre du CCAS et de la MLN*

---

- ORPHÉ Monique *au titre du CCAS*
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- PESTEL René Louis
- ISIDORE Marylise
- TURPIN Marie-Annick
- ANDAMAYE Marie-Annick
- TROTET Maryse
- (1) ALBANY Christian

---

- (2) DINDAR Ibrahim *au titre du GLAIVE*
- PELTIER Hélyette

---

- KICHENIN Virgile *au titre de la MLN*
- FIDJI Jean-Claude
- LOWINSKY Jacques
- (3) AHAMADI Salama

---


- BAREIGTS Éricka Rapport n° 12/3-28  
*au titre de la CINOR*
- (4) MAILLOT Gérald
- ASSABY Maximilien
- DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

CCAS *Centre Communal d'Action Sociale*  
 GLAIVE *Groupe de Lutte Antivectorielle d'insertion et de Valorisation de l'Environnement*  
 MLN *Mission Locale Nord*  
 CINOR *Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion*  
 (1) à (4) *élus absents à la séance*

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux**

Élus	Horaires	Remarques
	<b>ARRIVÉES</b>	
NATIVEL Mickaël	à 09 h 40	au Rapport n° 12/3-02
NAILLET Philippe	à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-03
	<b>DÉPLACEMENT</b>	
ANNETTE Gilbert	de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 <span style="float: right;"><i>(avant le vote)</i></span> <span style="float: right;"><i>(pendant la présentation du dossier)</i></span>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le  
 - 2 JUL. 2012  
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE DE SAINT-DENIS (REUNION)  
  
 Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION  
 04 JUL. 2012  
 ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**OBJET           IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE**  
**SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-MARIE**  
**(PROJET « SWAC »)**

**CONCERTATION PREALABLE SUR L'IMPLANTATION DU BATIMENT**  
**ET DES RESEAUX (MARITIMES ET TERRESTRES)**

---

**CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES**

Dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'eau froide sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, projet « SWAC », le groupement GDF-SUEZ, délégataire du Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique (SIDEO), doit - en amont de l'enquête publique qui sera à mener- engager une concertation préalable sur l'implantation du bâtiment (station de pompage et échangeurs), sur le site de la Jamaïque et sur le tracé du réseau (maritime et terrestre).

Cette concertation, dont les modalités sont définies par Délibération du SIDEO, se déroulera sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.



**OBJET IMPLANTATION D'UN RESEAU D'EAU FROIDE  
SUR LES COMMUNES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-MARIE  
(PROJET « SWAC »)**

**CONCERTATION PREALABLE SUR L'IMPLANTATION DU BATIMENT  
ET DES RESEAUX (MARITIMES ET TERRESTRES)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/3-16 du Maire ;

Vu le rapport de M. LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
(débat sans vote)**

Prend acte de la concertation préalable, qui se déroulera sur la Commune de Saint-Denis, portant sur l'implantation du bâtiment (station de pompage et échangeurs), sur le site de la Jamaïque et sur le tracé du réseau (maritime et terrestre), dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau d'eau froide (« projet SWAC ») sur les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 2 JUIL. 2012



CORRUE DE SAINT-DENIS

PROJET SWAC  
IMPLANTATION  
STATION JAMAIQUE

PC 2 PLAN MASSE

DATE: 2001-03-14

